

Compte rendu du conseil d'école extraordinaire des écoles maternelle et élémentaire de Dammarie, mardi 19 mai 2020.

Conseil d'école limité à 10 participants compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Début du conseil d'école à 18 heures.

Personnes présentes :

- Carole Fafin, Directrice de l'école maternelle,
- Valérie Letourneur, Directrice de l'école élémentaire,
- Christelle Glise et Isabelle Aubry, membres du personnel communal,
- Monsieur Lecoœur, maire de La Bourdinière-Saint-Loup,
- Monsieur Hardouin, maire de Boncé,
- Nathalie Lezin, conseillère municipale de Dammarie en charge des écoles, représentant Madame Lhermitte, maire de Dammarie,
- Natalie Mielcarek, secrétaire de mairie (Dammarie),
- Céline Boissé, représentante des parents d'élèves de l'école maternelle,
- Myriam Paillet, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire.

Ordre du jour : explication de la mise en place des mesures sanitaires liées à la réouverture des écoles à partir du 11 mai 2020.

-Mesdames Fafin et Letourneur commencent par expliquer que cette prise de contact avec les parents d'élèves élus arrive relativement tard compte tenu de la précipitation dans laquelle la réouverture des écoles a dû se faire. Le protocole national de réouverture est en effet arrivé tardivement dans les écoles. Elles ont donc dû agir dans l'urgence.

Elles regrettent de n'avoir pas eu le temps, dans ce contexte, de bénéficier des conseils de professionnels, voire d'une concertation avec les parents élus.

Si une telle situation devait se reproduire, elles sont conscientes de la nécessité d'anticiper davantage, en partenariat avec les mairies.

Elles remercient Madame Lezin et le personnel communal pour leur soutien durant cette période inédite.

Elles expliquent ensuite les différentes étapes de cette réouverture

1-Le 4 mai, une réunion s'est tenue, regroupant les deux directrices, les maires des trois communes, Nathalie Lezin, conseillère municipale de Dammarie en charge des écoles, et Natalie Mielcarek, secrétaire de mairie de Dammarie, afin d'établir le courrier d'information et le sondage à destination des parents d'élèves, et d'avoir une visibilité claire sur le nombre d'élèves susceptibles de revenir à l'école.

2-Suite à ce 1^{er} courrier, le nombre de réponses positives étant plus élevé que les capacités d'accueil de l'école dans ce contexte sanitaire, les Directrices ont décidé d'envoyer aux parents un 2nd courrier explicitant les règles en vigueur lors de la réouverture des écoles. Elles sont conscientes que ce courrier a pu être mal perçu par certains parents. Elles rappellent que ces règles sanitaires sont nationales, que leur propos n'était pas d'effrayer les familles, encore moins les enfants : il leur a semblé juste, en ce contexte particulier, d'être honnêtes sur ce que serait l'école à partir de la mi-mai.

3- Un 3^{ème} courrier a ensuite été envoyé aux familles, explicitant les règles sanitaires mises en place dès le retour des enfants à l'école.

Certaines familles ont interpellé les Directrices concernant le paragraphe en rouge dans ce courrier, indiquant « Attention pour les enfants du personnel prioritaire... » : ce paragraphe est lié aux premières règles nationales qui indiquaient que les Directeurs d'école devaient éviter le brassage des enfants.

-Les Directrices expliquent ensuite les paramètres qu'elles ont dû prendre en compte concernant cette réouverture :

-la superficie et la configuration des locaux (des classes ont été réquisitionnées pour la garderie mais aussi pour l'isolement en cas de suspicion COVID)

-le personnel communal disponible (4 d'entre eux sont actuellement en arrêt de travail), pour le lavage régulier des mains des enfants, le nettoyage régulier des lavabos et la désinfections du matériel et des classes, la surveillance des repas, le bus.

Elles ont établi les modalités d'arrivée, le fléchage, le remaniement des classes et les procédures de désinfection (mesures faisant partie du « Projet pour la réouverture progressive de l'école »). Cela a permis de définir la capacité maximale d'accueil en respectant la préconisation de 4m²/élève. Les parents ont tous été destinataires de ces mesures.

La question des repas est ensuite abordée

L'utilisation de la cantine était inenvisageable, compte tenu de la grandeur des locaux, qui aurait nécessité un important travail de désinfection. Yvelines Restauration, le prestataire habituel, aurait pu livrer des plateaux-repas, mais il aurait fallu se positionner avant le 4 mai sur le nombre d'enfants : impossible donc.

Les enfants prennent donc leurs repas dans la classe, chacun à sa table, parfois dehors, chacun dans une zone bien délimitée (cerceaux de couleur pour l'école maternelle), et, d'après le personnel communal, tout se passe très bien, les conditions sanitaires sont parfaitement respectées. Les enfants sont visiblement très satisfaits.

Organisation pour l'école élémentaire

-Elles expliquent ensuite que la rentrée, pour l'instant progressive, s'est bien déroulée. Elles sont désolées de n'avoir pas pu accueillir les enfants de CE1, CE2 et CM1 : compte tenu du nombre d'enfants prioritaires et de la taille des locaux, elles ont privilégié les classes charnières : CP et CM2.* Elles sont bien conscientes que la règle nationale établie concernant les parents prioritaires est parfois discutable : le fait d'avoir un seul parent prioritaire permet à un enfant de revenir en classe, même si l'autre parent est à la maison, alors que, souvent, deux parents travaillant n'ont pu rescolariser leur enfant parce qu'ils ne sont pas personnel prioritaire. Elles sont désolées pour ces familles, mais ces règles émanent d'une liste officielle. Répartition des classes :

- 4 classes sont occupées par les 50 enfants du personnel prioritaire (dont les enfants bénéficiant d'un PPS, eux aussi prioritaires)

- La 5^{ème} classe accueille en alternance les CP deux jours, les CM2 les deux autres jours.

Elles précisent que certains élèves arriveront à partir du 25 mai à l'école élémentaire, et du 2 juin à l'école maternelle.

* NB : Il y a eu 98 demandes de scolarisation et le protocole sanitaire ne permettait d'accueillir que 60 élèves (5 x 12)

Organisation pour l'école maternelle

Trois espaces sont ouverts permettant d'accueillir trois groupes d'élèves (2 classes et la garderie). Ils ont été vidés des meubles, jeux et jouets pour respecter le protocole sanitaire. L'accueil des élèves prioritaires se fait en continu (pour une douzaine d'entre eux) et pour 25 autres élèves avec une scolarisation de deux jours par semaine.

Le personnel communal fait ensuite part de son ressenti à l'occasion de cette réouverture de l'école :

Mesdames Glise et Aubry évoquent leurs inquiétudes initiales, qui se dissipent peu à peu compte tenu de l'organisation rassurante du fonctionnement de l'école. Elles soulignent que leur travail essentiel consiste à désinfecter très régulièrement le matériel et les locaux.

Madame Lezin les remercie de la part de la mairie de Dammarie, tout comme Messieurs Lecoœur et Hardouin pour les mairies de La Bourdinière-Saint-Loup et Boncé.

Diverses questions sont ensuite abordées

1/ Pour l'école élémentaire : la classe découverte des CM1-CM2 qui devait avoir lieu en mai a d'abord été reportée au mois d'octobre. Mme Letourneur évoque l'éventualité qu'elle ait lieu en mars ou avril 2021, avec les CM1-CM2 de l'année scolaire 2020-2021. Les familles des CM2 2019-2020 seront bien sûr remboursées puisque leurs enfants n'y participeront pas. Madame Letourneur compatit sincèrement à la déception des enfants de CM2 qui ont dû renoncer à ce voyage tant attendu.

2/ La classe « cirque » en maternelle est pour l'heure annulée. Mme Fafin précise qu'elle a contacté le cirque Georget pour essayer de reporter le stage à l'année prochaine plutôt que de l'annuler. Les futurs CP pourraient y participer avec les PS, MS et GS de l'année prochaine. Elle attend toujours une réponse.

3/ Les écoles vont réfléchir aux modalités de récupération du matériel des enfants, et des dictionnaires destinés aux élèves de CM2 en fin d'année. (les jours vous seront communiqués ultérieurement).

4/ L'APE propose que les œufs Kinder non distribués pour cause d'annulation de la chasse aux œufs soient distribués aux enfants de l'école, les Directrices vont réfléchir aux modalités de cette distribution,

5/ Les maires de La Bourdinière-Saint-Loup et Boncé demandent que l'école les mette en copie des e-mails envoyés aux parents, afin d'être informés en même temps que les familles de leurs communes, proposition validée par les Directrices.

6/ Mme Lezin signale que le centre de loisirs de Morancez rouvrira ses portes à compter du 27 mai.

Mme Lezin clôt la séance en adressant les remerciements de la mairie de Dammarie aux Directrices pour le travail accompli dans le cadre de cette réouverture progressive de l'école. Messieurs Lecoœur et Hardouin se joignent à elle. Mesdames Paillet et Boissé, au nom des parents d'élèves, remercient les deux équipes enseignantes pour la qualité du travail de continuité pédagogique accompli depuis le début du confinement.

Clôture du conseil d'école à 20 heures.

Compte-rendu rédigé par Myriam Paillet et Céline Boissé, représentantes des parents d'élèves élus des écoles maternelle et élémentaire.